



REGLES DE FONCTIONNEMENT 2020-2021

Activités gymniques

1- LES ENTRAINEMENTS

- La présence des gymnastes est obligatoire à tous les entraînements. En cas d'absence, merci de prévenir un responsable. Les gymnastes qui acceptent de participer aux compétitions sont doublement astreintes à l'assiduité.
- Pour les cours de l'éveil de l'enfant : présence obligatoire d'un seul accompagnant pour suivre et aider l'enfant si besoin pour le cours des 2-3 ans ; pour les cours de 4-5 ans et 3-5 ans, il est demandé aux parents ou accompagnants de ne pas rester lors des cours.
- Il est demandé aux parents de ne pas rester pendant les entraînements pour favoriser l'écoute, l'autonomie et la progression des gymnastes. Dans le respect du droit à l'image, merci de ne pas utiliser vos téléphones portables ou autres appareils photos pendant les cours (même depuis les gradins).
- Les gymnastes doivent avoir une attitude respectueuse envers les autres pratiquants et envers les entraîneurs, qu'ils soient de l'Etoile de Montaud ou d'autres structures.
- Les gymnastes doivent avoir une tenue de gymnastique correcte pour pratiquer : justaucorps ou brassière et short pour les filles et léotard ou t-shirt près du corps et short pour les garçons.
 - o Eveil de l'enfant : tenue de sport appropriée et pratique : legging, short, pantalon de survêtement, tee-shirt
- Le port de bijoux est interdit et les cheveux sont obligatoirement attachés. Avoir une bouteille d'eau est indispensable dans la pratique d'une activité physique, merci d'y penser.
- Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeurs dans les vestiaires. Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

2- LES COMPETITIONS

- Les engagements aux compétitions représentent un investissement financier pour le club et un travail important pour l'entraîneur et les gymnastes.
- Dès qu'il sera établi, le calendrier des compétitions vous sera communiqué et consultable sur le site internet.
- Une **caution de 70€** sera demandée et encaissée en cas d'absence non justifiée à une compétition ou tout autre évènement.
- La vie du club implique la promotion de nos disciplines. Les gymnastes seront invitées à participer à des démonstrations au moins une fois dans l'année. La participation au Gala de fin d'année est obligatoire pour tous.

3- LES TENUES POUR LES COMPETITIONS

- Gymnastique Artistique Féminine et Acrobatique : achat obligatoire du justaucorps et chouchou du club. (entre 60 et 100€)
- Gymnastique Artistique Masculine : achat obligatoire du léotard et short du club (environ 80€).
- Gymnastique Rythmique : achat obligatoire du débardeur du club (11€) ainsi que du justaucorps de compétition. Il doit être identique pour les duos et équipes. Tous modèles de justaucorps seront soumis aux entraîneurs et les décisions prises en commun avec l'accord des parents. Le club fournira les engins aux gymnastes qui ne sont pas équipées, sous conditions d'en prendre soins et de les rendre après chaque compétition.
- Pour tous les compétitifs (sauf poussins et poussines), la vestes club est obligatoire (environ 50€).
- Les tenues de compétitions sont à la charge des adhérents (non compris dans la cotisation).

4- ACCES GYMNASES

- L'accès au gymnase est interdit à toutes les personnes non concernées par la pratique de l'activité (parents, frère/sœur, ...). Le club décline toute responsabilité en cas d'accidents dû à l'utilisation du matériel de gymnastique en dehors des heures de cours.
- Si le dossier est incomplet au 1^{er} octobre, l'accès au cours et au gymnase sera interdit au gymnaste concerné.

5- REMBOURSEMENT DE LA COTISATION

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture de la structure (sinistre, arrêté municipal, ...), absence momentanée d'un cadre et au-delà de 30 jours à compter de la date d'inscription.

Je soussigné(e) certifie avoir lu et approuve les règles de fonctionnement des activités de la section gymnastique.

Ecrire lu et approuvé

Date et signature